



Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 mars 2019

n° 038-19

Objet : *RS - Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes en vue des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de création d'un réseau d'éclairage public et d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire*

- date de convocation le 22 mars 2019 • nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Jean-Benoît Cerino à Catherine Chappuis - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Pierre Fressoz à Pierre Hemar - de Benoît Perrotton à Jean-Maurice Venturini - de Alexandra Turnar à Xavier Dullin - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 14

François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 mars 2019

délibération n° 038-19

objet **RS - Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes en vue des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de création d'un réseau d'éclairage public et d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la route des Chevaliers Tireurs (RD9) sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire, est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux d'aménagement de cette voirie ne relevant pas des prérogatives du Département. Par ailleurs, Grand Chambéry, de par sa compétence, est maître d'ouvrage des aménagements cyclables.

Les travaux d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs seraient réalisés concomitamment avec les travaux d'enfouissement des réseaux secs et la création d'un réseau d'éclairage public.

Ces travaux, visant à sécuriser et requalifier l'entrée de ville de Saint-Baldoph depuis la sortie d'autoroute, comprennent :

- la création d'un cheminement piétons/cycles sécurisé en bordures de chaussée,
- l'aménagement d'un îlot pour marquer l'entrée de ville et limiter les vitesses,
- la mise en conformité des quais bus de l'arrêt Terraillet,
- la sécurisation des traversées piétonnes,
- l'enfouissement des réseaux secs,
- l'extension du réseau d'éclairage public,
- la gestion et le stockage des eaux de ruissellement.

Une partie de ces travaux relève de la compétence de Grand Chambéry, une partie de la compétence des communes de Saint-Baldoph et de La Ravoire et une partie de la compétence du Syndicat départemental d'énergie de la Savoie (SDES).

Les travaux relevant des compétences de Grand Chambéry au titre de la voirie et des transports, sont :

- la création d'un cheminement piétons/cycles sécurisé en bordures de chaussée,
- l'aménagement d'un îlot pour marquer l'entrée de ville et limiter les vitesses,
- la mise en conformité des quais bus,
- la sécurisation des traversées piétonnes,
- l'extension du réseau d'éclairage public,
- la gestion et le stockage des eaux de ruissellement.

Les travaux relevant des compétences des communes de Saint-Baldoph et La Ravoire sont :

- l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Les travaux relevant de la compétence du SDES sont :

- l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour assurer la bonne coordination des travaux, il convient de conclure une convention constitutive de groupement de commandes, dont Grand Chambéry serait le coordonnateur, pour la passation de marchés à procédure adaptée. Pour réaliser ces travaux, un allotissement de trois lots est pressenti :

- lot n° 1 : VRD, bordures et enrobés,
- lot n° 2 : passerelle sur l'Albanne,
- lot n° 3 : réseaux électriques et éclairage public.

Il est également proposé de lancer une consultation des entreprises sous la forme d'une procédure adaptée pour les trois lots. Les travaux sont programmés à partir du mois de mai 2019 pour une durée prévisionnelle de six mois.

Ces aménagements seront financés par chaque membre du groupement à hauteur de ses propres besoins.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie et de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry, les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire et le SDES, relative aux travaux d'enfouissement des réseaux secs, de la création d'un réseau d'éclairage public et d'aménagement de la voirie de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire,

Article 2 : **approuve** le lancement de marchés à procédure adaptée pour les lots 1, 2 et 3 ayant pour objet l'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 038-19

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention constitutive de groupement de commandes en vue des travaux d'enfouissement des réseaux secs, de création d'un réseau d'éclairage public et d'aménagement de la route des Chevaliers Tireurs sur les communes de Saint-Baldoph et La Ravoire

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 28 mars 2019

Annexe(s) : Projet convention de groupement GC/SAH/RAE

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190328-lmc1H21924H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21924H1

Date de transmission en Préfecture : 08 avril 2019

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2019